

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le *do mi 24*

ID : 077-217702158-20240402-02024_20-DE

Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 2 avril 2024

Conseillers en exercice : 26	Conseillers présents : 15	Conseillers absents :
Conseillers ayant donné pouvoir : 7	Votants : 22	11

Date de la convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 2 avril à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MATHEROT Olivier

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjoint au Maire - VACHER Gérard - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - RENAUDET Denis - BENOIT Dominique - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie -

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mmes - MM. SEVESTE Arnaud à LENOIR Isabelle - BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul - TRANGOSI Renaud à VACHER Gérard - USSEGLIO-VIRETTA Guy à BENOIT Dominique - PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie - ALBU Angélique à DANSOU Viviane - ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule.

Était absent sans pouvoir :

Mmes - MM. ROUSSEL Mylène - DA SILVA PEREIRA Harmonie - CRISINEL Morgane - BOURSIEZ Frédéric -

DÉLIBÉRATION N° 02024_20 TITRE DE TRANSPORT IMAGINE'R : PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint aux affaires scolaires, à l'enfance te au et au personnel, relatif à la prise en charge par la commune d'une partie du coût de la carte *Imaginer* au bénéfice des collégiens, lycéens et de certaines catégories d'étudiants domiciliés à Gretz-Armainvilliers et sous réserve qu'ils en forment la demande ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les conditions de délivrance de la carte *Imaginer* ;

Considérant l'intérêt d'accompagner les familles gretzoises et de favoriser la mobilité des jeunes domiciliés dans la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de participer à l'acquisition de la carte *Imaginer* au bénéfice des jeunes domiciliés dans la commune qui en feront la demande et sous réserve qu'ils soient :

- Collégiens et lycéens quels que soient l'établissement fréquenté ou le nombre de zones demandées ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217702158-20240402-02024_20-DE

Rechercher

- Étudiants remplissant les conditions d'attribution de ce titre de transport telles que définies par le Syndicat des transports d'Île-de-France (Île-de-France mobilités), soit pour l'année universitaire 2024/2025, les étudiants de moins de 26 ans au 1^{er} septembre 2024.

Fixe à 35 euros pour les collégiens la participation de la commune pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Fixe à 200 euros pour les lycéens la participation de la commune pour l'année scolaire 2024/2025 ;

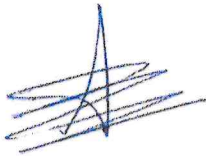
Fixe à 200 euros pour les étudiants la participation de la commune pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Dit que la participation communale ne pourra être accordée au-delà du 31 décembre de l'année scolaire ou universitaire concernée, soit, en l'espèce, le 31 décembre 2024, date à laquelle le dossier devra avoir été déposé complet auprès des services municipaux ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions « scolaires » et « étudiants » 2024/2025 avec le Gie Comutitres, gestionnaire de la carte *Imagine'R*.

Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits à l'article 6247 de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, le 2 avril 2024



Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN